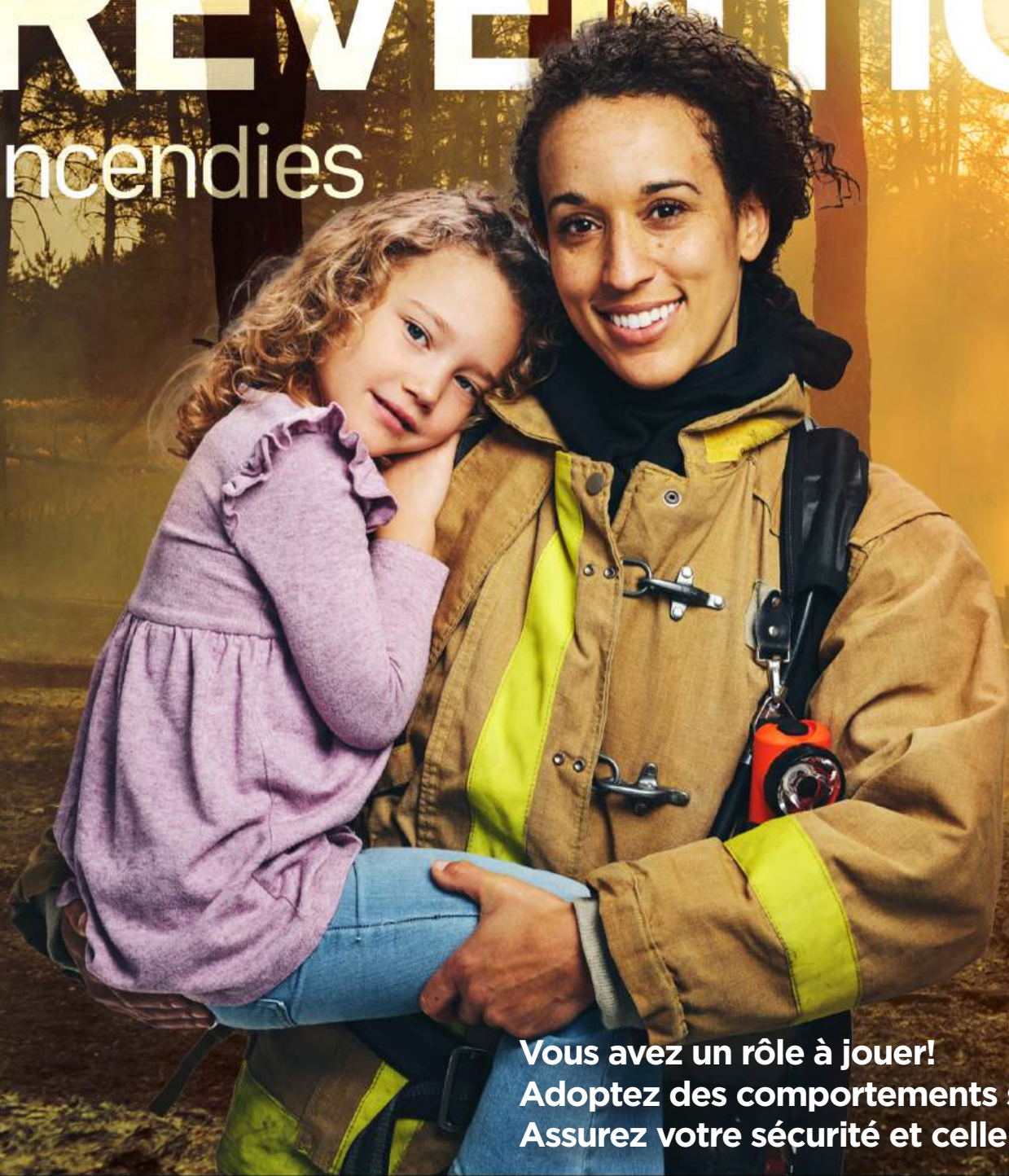


PRÉVENTION

des incendies



Vous avez un rôle à jouer!
Adoptez des comportements sécuritaires
Assurez votre sécurité et celle de vos proches



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Quebec.ca/prevention-incendies


LE SAVIEZ-VOUS ?

- 16 899 incendies surviennent en moyenne chaque année au Québec, ce qui représente 46 incendies par jour.
- L'erreur humaine est la principale cause des incendies résidentiels pour 48 % des bâtiments endommagés.
- Les pièces habitées (cuisine, salon, chambre à coucher, salle de bain, etc.) restent le principal lieu d'origine des incendies de bâtiments à usage résidentiel. En effet, 47 % des bâtiments endommagés par un incendie ont comme lieu d'origine une pièce habitable.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données des SSI 2021-2022

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION

contre les incendies de forêt et de végétation

Téléchargez le dépliant



Découvrez les zones d'intervention et les actions prioritaires qui y sont associées. Une douzaine de conseils faciles à mettre en application.



Mot des coprésidents

LE RÔLE QUE VOUS POUVEZ JOUER EST IMPORTANT!

L'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) est fière de vous présenter ce troisième Cahier spécial sur la prévention des incendies, réalisé grâce à la collaboration de nombreux partenaires.

Avec cet outil, nous souhaitons vous rappeler que vous avez le pouvoir d'influencer et d'améliorer votre sécurité et celle de vos proches.

De nos jours, la prévention ne se limite plus qu'aux incendies... En raison des changements climatiques, les inondations, les glissements de terrain et les incendies de forêt surviennent de plus en plus souvent, et il faut être prêt à y faire face.

Lorsque vous testerez vos avertisseurs et votre plan d'évacuation en cas d'incendie, pourquoi ne pas préparer une trousse d'urgence de 72 h afin d'être prêt à réagir en cas de catastrophe majeure?

À la maison comme en forêt, les activités humaines sont à l'origine d'une majorité d'incendies. En adoptant des comportements responsables et en encourageant votre entourage à faire de même, vous contribuerez à rendre nos collectivités plus sécuritaires.



Jean Melançon
Coprésident de l'AGSICQ



Jean Bartolo
Coprésident de l'AGSICQ

le journal de montréal

le journal de québec

CAHIERS/DOSSIERS SPÉCIAUX

MICHAËL DROLET

Directeur des ventes et projets spéciaux
michael.drolet@quebecormedia.com

CATHY RIOUX

Directrice de contenu
cathy.rioux@quebecormedia.com

Vous avez des commentaires?
commentaires-cahiers@quebecormedia.com

CASSANDRE CARON

Chargée de projets, contenus
cassandra.caron@qolab.ca

RÉDACTION

Nathalie Paquin

qolab

ÊTES-VOUS PRÊT À ÉVACUER?

L'alarme retentit, quelqu'un crie : « Au feu! » Qu'est-ce qu'on fait? En fait, c'est AVANT qu'une telle situation se présente qu'il est préférable d'y penser. Se doter d'un plan d'évacuation clair changera tout et pourra même sauver des vies, si un incendie survient.

Élaborer et pratiquer son plan

Ce plan précieux permettra de faire sortir rapidement tous les membres de la famille, sans céder à la panique. Sur papier, on dessine un plan de tous les étages de sa résidence. Puis, on indique :

- les sorties de secours du bâtiment, telles que la porte principale, les fenêtres, la porte-patio (on s'assure que ces sorties sont bien dégagées et déneigées en hiver);
- deux trajets par pièce pour rejoindre ces sorties;
- un point de rassemblement.

Pour bien intégrer et mémoriser le plan, on effectue régulièrement des exercices d'évacuation d'urgence avec toutes les personnes de la maison. Il est impératif que chacun saisisse l'importance de sortir très vite si un avertisseur de fumée se déclenche.

Dormez la porte fermée

Le ministère de la Sécurité publique rapporte que 22 % des incendies déclarés dans les résidences ont lieu entre 20 h et 5 h. Fermez la porte de votre chambre en dormant, cela constitue une barrière efficace contre les flammes, la chaleur et la fumée toxique. En effet, 88 % des incendies ont lieu à l'extérieur des chambres à coucher (2021-2022). Si vous dormez la porte fermée, assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel dans la chambre.

9-1-1 : LE numéro à composer

Tout le monde doit retenir ces trois chiffres, incluant les enfants, à qui l'on apprend à les composer. Aussitôt qu'on a évacué les lieux, on fait le 9-1-1.

Évacuez rapidement!

Vous avez moins de trois minutes pour évacuer votre résidence en toute sécurité. Un avertisseur de fumée fonctionnel alertera rapidement les occupants grâce au son de l'avertisseur, leur permettant de quitter les lieux rapidement et de façon sécuritaire.

Programme de secours adapté

Ce programme permet au service de sécurité incendie de recenser les résidents d'une municipalité qui nécessitent une assistance particulière en cas d'urgence à la maison, en raison d'une déficience intellectuelle, motrice, sensorielle ou organique, de troubles de santé mentale ou de toute condition qui risque de ralentir la personne en cas d'évacuation d'urgence. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.



IMMEUBLE À LOGEMENTS

Les dommages causés à un immeuble à logements ou à condos par un incendie majeur s'élèvent en moyenne à 700 000 \$.

Source : Société d'assurance Beneva inc.

beneva

ACCUMULATION ET ENCOMBREMENT : DANGER!

L'accumulation d'objets peut représenter de sérieux risques d'incendie, pour vous et vos voisins.

- Le feu se propage plus rapidement et brûle plus intensément.
- La quantité de fumée est plus importante.
- Les objets peuvent vous empêcher de sortir en toute sécurité et nuire aux services d'urgence venant à votre secours.

DÉTECTEZ FUMÉE ET MONOXYDE

Les avertisseurs de fumée sont nos meilleurs alliés pour éviter un incendie majeur et sauver notre vie et celle de nos proches. Il est non seulement important d'en installer, mais aussi et surtout, de s'assurer qu'ils sont fonctionnels.

En 2019 et 2020, sur l'ensemble des bâtiments résidentiels endommagés, seulement 40 % étaient munis d'un avertisseur de fumée qui a fonctionné alors que 17 % n'avaient aucun avertisseur de fumée.

Ainsi, après plus de 30 ans de prévention, on constate que le message n'est pas encore passé. Chaque année, l'absence d'avertisseur fonctionnel entraîne de nombreux décès, lors d'incendies résidentiels. Parmi les victimes d'incendie, 45 % sont âgées de plus de 65 ans. Les aînés constituent donc un groupe d'âge particulièrement vulnérable et doivent redoubler de vigilance.

Choisir le bon avertisseur

Le meilleur avertisseur de fumée est celui avec une batterie aux ions de lithium intégrée. Plus de piles



à changer, celle-ci est bonne pour 10 ans! Encore mieux : opter pour un appareil combinant un avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone. Car seul cet appareil peut détecter la présence de ce gaz inodore, invisible et mortel, responsable de nombreux cas d'intoxication chaque année.

Savoir l'installer

Il est important d'installer votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme pendant votre sommeil. On prend également soin de bien lire les instructions d'utilisation.

Pour ce qui est de l'avertisseur de fumée, il faut au minimum un appareil à chaque étage de la maison, y compris le sous-sol, dans le corridor près

des chambres, ainsi que dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée. Ils doivent être installés selon les directives du fabricant : c'est-à-dire au plafond, à un minimum de 10 centimètres du mur, ou encore directement sur le mur, à une distance de 10 à 30 centimètres du plafond.

Entretien et conseils

On vérifie le fonctionnement de ses avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes, afin d'entendre le son. Pour l'avertisseur de fumée, on vérifie aussi la capacité de l'appareil à détecter la fumée en approchant, à une distance sécuritaire, une bougie que l'on vient d'éteindre et qui dégage de la fumée.

Tous les avertisseurs devront un jour être remplacés, et ce, même si le bouton d'essai lance un signal sonore. Comme les avertisseurs de fumée ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans à partir de la date de fabrication. Ne jamais retirer les piles d'un avertisseur de fumée qui se déclenche trop souvent. Si l'avertisseur est trop sensible, on vérifie d'abord s'il est près d'une cuisine ou d'une salle de bain. On l'éloignera alors de ces deux pièces ou on le remplacera par un avertisseur photoélectrique.

IMPORTANT

Consultez votre service sécurité incendie pour obtenir plus d'informations sur la réglementation municipale applicable dans votre secteur.

DISPOSER ADÉQUATEMENT DES MÉGOTS

Mégots de cigarettes et pots de fleurs, plates-bandes ou jardin ne font pas bon ménage.

Chaque année, on enregistre des incendies provoqués par des cigarettes écrasées dans ces contenants et espaces dotés ou non de paillis. Et comme plusieurs terreaux contiennent des engrais chimiques ou d'autres substances combustibles, les mégots peuvent mettre trois heures à se consumer. De quoi déclencher aisément un incendie! Ainsi, on fait en sorte :

- d'éteindre ses mégots dans un cendrier ou un contenant non combustible rempli de sable ou d'eau;
- de déposer ce cendrier sur une surface stable, éloigné de toute matière inflammable;
- de s'assurer que tout le contenu du cendrier ou du contenant est bien éteint, car les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 7 jours;
- d'adopter un bon comportement en voiture en déposant son mégot dans le cendrier du véhicule. Surtout, ne jamais le lancer par la fenêtre;
- d'arroser régulièrement les plates-bandes et pots de fleurs pour réduire le risque d'incendie.



En assurance habitation, plus de 1 incendie majeur sur 10 est causé par des articles de fumeurs.

Source : Société d'assurance Beneva inc.

beneva

PRUDENCE À LA FERME

La vigilance est de mise partout, ce qui inclut la ferme, où l'on enregistre une augmentation des incendies en lien avec un mauvais entretien des équipements.

La vigilance est de mise partout, même dans les bâtiments agricoles ! Pour réduire les risques d'incendie, il est crucial de vérifier régulièrement les installations.

- Cela aide à prévenir les défaillances mécaniques ou électriques.
- Assurez-vous que les installations sont conformes : les installations non conformes, vieilles, surchargées ou mal entretenues sont à haut risque.
- Retirez l'accumulation de matières combustibles près des équipements : cela aura pour effet de réduire les risques d'incendie liés au frottement ou à la chaleur.

Un incendie à la ferme entraîne des pertes financières, matérielles et animales, ainsi qu'un stress important pour les propriétaires. Adoptons des comportements sécuritaires pour éviter ces drames.

SOYEZ VIGILANT EN CUISINE

Les statistiques montrent que 25 % des incendies prennent naissance dans la cuisine.



Parmi les causes principales : distraction, négligence ou mauvaise utilisation d'un équipement. Pour éviter les feux de cuisson :

- la première règle élémentaire est de toujours surveiller ses chaudrons et casseroles durant la cuisson;
- si l'on doit quitter la cuisine, on s'assure de fermer les appareils de cuisson;
- on reste près de la cuisinière et on évite les distractions telles que le cellulaire, la télévision et l'ordinateur. On s'assure, par ailleurs, d'éloigner les enfants de la cuisinière;
- on utilise une minuterie lorsqu'on cuisine pour calculer le temps de cuisson;
- on s'abstient de porter des vêtements à manches amples pendant la préparation des repas;
- pour cuisiner de façon sécuritaire, on utilise des poêles munies d'un protège-manche et on garde les manches de nos casseroles tournés vers la cuisinière;
- on se sert de mitaines pour le four afin de manipuler les contenants chauds;
- on ne fait jamais de friture dans une casserole pleine d'huile. On opte plutôt pour une friteuse homologuée CSA ou ULC, avec thermostat;
- on s'assure de garder la cuisinière et le four libres d'objets combustibles.

Et si un feu de cuisson surgit malgré tout...

- Restez calme et agissez vite.
- Ne déplacez pas un récipient en feu, n'y lancez aucun produit dedans.
- Placez un couvercle qui couvre la totalité du récipient et fermez la cuisinière pour éteindre le feu.
- Même si vous pensez avoir bien éteint le feu, composez le 9-1-1. Pas de risque à prendre.



GARE AUX BATTERIES AUX IONS DE LITHIUM

Les batteries aux ions de lithium gagnent en popularité.

On les trouve dans plusieurs de nos appareils électroniques, d'usage courant, et de plus en plus dans nos moyens de transport. Ces batteries peuvent déclencher un incendie de différentes manières.

- Par altération : ne jamais tenter d'en modifier le fonctionnement.
- Par étouffement : en faisant une mauvaise utilisation de l'appareil, comme placer son cellulaire sous l'oreiller.
- Par surcharge : en laissant l'appareil sur la charge quand la batterie est complètement chargée.
- Par défaillance : parfois, l'appareil présente une défectuosité. Les signes de défaillance d'une batterie ou d'un appareil sont : chaleur ou odeur inhabituelle, déformation de la batterie, bruit de grésillement.

Le bon usage

- Utiliser des batteries et un système de recharge homologués par le fabricant et se servir du bon chargeur.
- Attendre que les piles soient à la température ambiante avant l'utilisation. Ne jamais recharger ces piles à des températures sous zéro.
- Utiliser l'appareil alimenté aux batteries aux ions de lithium selon le guide du fabricant.
- Ne pas utiliser l'appareil s'il est endommagé et laisser l'entretien à du personnel qualifié.
- Idéalement, on conserve la batterie à la température ambiante, le plus possible et éloignée d'autres types de piles, de toutes sources de chaleur et de matériaux combustibles.



QUE FAIRE AVEC DES BATTERIES AUX IONS DE LITHIUM DÉSUÊTES, COMMENT S'EN DÉPARTIR?

- Elles doivent obligatoirement être recyclées dans un écocentre ou encore dans un point de dépôt de sa municipalité, prévu à cet effet.
- Il ne faut jamais les déposer dans un bac de recyclage, car les centres de tri ne sont pas équipés pour recycler ce type de batterie. Les placer dans ce bac pourrait causer un incendie.

De la trottinette au coupe-bordure électrique, les batteries sont partout et ont un impact sur votre assurance. Saviez-vous qu'elles sont responsables de près de 15 % des incendies majeurs d'origine électrique ?

Source : Société d'assurance Beneva inc.

beneva

LES RISQUES ÉLECTRIQUES

À l'intérieur tout comme à l'extérieur de nos maisons, les installations et appareils électriques sont très nombreux.

Fils, câbles, rallonges, fiches et prises de courant, disjoncteurs, lampes, etc., autant d'éléments qui doivent être conformes et en bon état, bien installés ou utilisés, pour ne pas générer de risques d'incendie.

En tout temps

- Ne jamais dénuder les fils électriques.
- Faire remplacer les appareils trop vieux, endommagés ou non conformes.
- Faire appel à un maître-électricien pour les travaux en lien avec l'électricité.
- Ne jamais surcharger de prises électriques ni de multiprises. Ne branchez pas non plus de multiprise dans une rallonge.
- Ne jamais modifier un appareil ou un équipement électrique.

Le panneau électrique

- Toujours laisser en place le couvercle protecteur; il protège des risques d'électrisation, de la poussière et de l'humidité.



Les câbles, les rallonges, les prises de courant

- Utiliser des rallonges et des multiprises avec disjoncteur incorporé approuvées par ULC ou CSA. Le disjoncteur permet d'éviter la surtension, protégeant ainsi vos appareils tout en réduisant les risques d'incendie.
- Ne jamais peindre les rallonges et les câbles; la peinture assèche leur gaine.
- Remplacer une rallonge endommagée ou qui dégage de la chaleur.

L'éclairage

- Éloigner vêtements, tentures et autres objets inflammables des lampes halogènes.
- Remplacer les ampoules halogènes par des ampoules DEL.
- Ne pas dépasser la puissance nominale (watts) des ampoules.
- À l'extérieur, utiliser un luminaire à l'épreuve des intempéries.

Les appareils électriques

- N'utiliser que des appareils avec le sceau CSA ou ULC.
- Ne jamais utiliser un appareil sous tension, tel un cellulaire branché, quand on est dans la baignoire ou quand on a les pieds dans l'eau.
- Nettoyer régulièrement l'arrière du réfrigérateur.
- Garder tout matériau combustible à au moins 15 centimètres de distance du chauffage mural électrique et à au moins 1 mètre d'un chauffage d'appoint.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les équipements de distribution d'électricité, les appareils de chauffage et les appareils ou équipements électriques ont été à l'origine du déclenchement de plus du tiers (33 %) des bâtiments résidentiels endommagés.

Source : ministère de la Sécurité publique. Données des SSI 2021-2022



VENTS VIOLENTS ET TEMPÊTES : PROTÉGEZ-VOUS AVANT, PENDANT ET APRÈS!

Avant : Ramassez et fixez les objets susceptibles de s'envoler.

Si vous êtes à l'extérieur : Trouvez refuge dans un bâtiment muni d'un toit solide et protégez-vous des objets projetés.

Si vous êtes à l'intérieur : Éloignez-vous des portes et fenêtres, abritez-vous dans un lieu sûr comme un sous-sol, une pièce intérieure au rez-de-chaussée ou sous un meuble solide.

SÉCURITÉ AUTOUR DE LA CHEMINÉE : BONNES PRATIQUES À ADOPTER!

- Confiez l'inspection de votre système et le ramonage de votre cheminée à un expert, au moins une fois par année, avant la période de chauffage.
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- Utilisez du bois sec de qualité.

APPAREILS À BATTERIE : VÉRIFIEZ, PROTÉGEZ, ÉVITEZ LES RISQUES!

- Vérifiez régulièrement vos équipements pour détecter tout dommage ou signe d'usure.
- N'utilisez pas les piles bombées ou endommagées, ni celles dont la gaine de plastique est déchirée.
- Respectez le temps de recharge recommandé. La surcharge peut causer un incendie ou une explosion.

BOUTEILLES DE PROPANE : UN RISQUE RÉEL!

N'entreposez jamais de bouteille de propane à l'intérieur, que ce soit dans une maison, un garage ou une remise. Même vides, elles représentent un danger sérieux d'incendie et d'explosion.

Gardez-les toujours à l'extérieur, loin des sources de chaleur et des espaces confinés.

INONDATIONS : PRÉPAREZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS, RÉAGISSEZ!

Pendant : Coupez l'eau, l'électricité et le gaz. Vérifiez le bon fonctionnement de la pompe d'évacuation et suivez l'état des rivières. Évitez le contact avec les eaux inondées et évacuez sa maison si les autorités le demandent.

Après :

- Faites inspecter votre installation électrique par un professionnel avant de rebrancher.
- Faites vérifier les systèmes touchés par un professionnel et jetez tout aliment ou médicament ayant été en contact avec l'eau.
- Surveillez les signes de moisissure et assurez-vous de l'intégrité de la structure.
- Faites également analyser l'eau de votre puits artésien, s'il y a lieu.

PANNE DE COURANT? RESTEZ PRUDENT À L'INTÉRIEUR!

Ne jamais utiliser de barbecue, de réchaud ou de génératrice à l'intérieur : ils produisent du monoxyde de carbone, qui est toxique et possiblement mortel.

GÉNÉRATRICE : PLACEZ-LA AU BON ENDROIT, RESTEZ EN SÉCURITÉ!

Installez toujours la génératrice à l'extérieur, loin des portes et des fenêtres. Vous éviterez que les gaz d'échappement toxiques, comme le monoxyde de carbone, n'entrent dans votre maison et ne mettent votre vie en danger.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Saviez-vous que les dommages causés par le vent s'élèvent en moyenne à 6 500\$ par réclamation ? La plupart du temps, ils sont couverts par le contrat d'assurance habitation.

Source : Société d'assurance Beneva inc.

beneva



TRÈS IMPORTANT

La première étape est toujours d'appeler le 9-1-1 advenant le cas où on ne réussit pas à maîtriser le feu, les pompiers seront déjà en route.

EXTINCTEUR PORTATIF

Chaque foyer devrait avoir un extincteur portatif, qui permettra d'éteindre un feu naissant.

L'appareil doit respecter les normes canadiennes et afficher le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada. Choisir un extincteur à poudre polyvalente (bois, papier, textile, huile, essence, appareil électrique sous tension) portant la mention « ABC » et dont la cote recommandée est de 2A 10B C (inscrite sur l'étiquette).

Où l'installer

- Bien en vue, près d'une sortie.
- Évitez de placer l'extincteur trop près d'une source potentielle d'incendie (cuisinière et appareils de chauffage).
- À portée de main, mais pas de celle des enfants.

Comment l'utiliser

Plusieurs foyers possèdent un extincteur portatif, mais bien souvent, les citoyens ne savent pas comment l'utiliser au moment critique. Il est donc important de s'y préparer. Voici comment utiliser cet appareil :

1 Retirez la goupille de l'extincteur.

2 Prenez le boyau et dirigez-le vers la base des flammes.

3 Appuyez fermement sur la manette de commande.

4 Éteignez le feu en commençant loin (au minimum 10 pieds) tout en vous rapprochant des flammes.

5 Faites un mouvement de gauche à droite, à la base des flammes, en couvrant la largeur du feu.

6 Dès que le feu est maîtrisé, quittez la maison et attendez l'arrivée des pompiers.



TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

Préparez une trousse d'urgence pour subvenir aux besoins de première nécessité pendant environ 72 heures lors de situation d'urgence.



Elle doit inclure :

- de l'eau potable (2 litres/personne/jour);
- de la nourriture non périssable;
- une lampe de poche, des bougies, des allumettes ou un briquet;
- des piles de réserve;
- une couverture;
- une trousse de premiers soins;
- des copies de documents importants comme les contrats d'assurances, vos cartes d'identité ou encore de l'argent comptant;
- une liste de contacts importants;
- une radio à manivelle;
- un ouvre-boîte.

Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d'accès. Vérifiez chaque année le contenu, remplacez les piles, l'eau et les aliments périmés.

LES CENDRES CHAUDES

Si l'on possède un système de chauffage au bois, il est essentiel de savoir comment disposer adéquatement des cendres.

Car un mauvais entreposage des cendres chaudes peut provoquer un incendie.

- Toujours utiliser une pelle en métal pour déplacer les cendres du foyer vers un contenant. Ne jamais se servir d'un aspirateur pour effectuer cette tâche.
- Entreposer les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et doté d'un couvercle métallique, et ce, à l'extérieur de la maison, car elles dégagent du monoxyde de carbone.
- On installe ce contenant sur une surface non combustible, loin de la résidence et des éléments inflammables, à au moins un mètre de distance de tout objet.
- Brasser les cendres régulièrement dans le contenant et attendre au moins sept jours avant de les jeter en s'assurant qu'elles n'émettent plus ni fumée ni chaleur et qu'elles aient refroidi.

QUAND SURVIENT UN SINISTRE...

Et si un aléa naturel survenait soudainement, seriez-vous bien préparé?

Se tenir prêt en toutes circonstances, en assurant une autonomie minimale pour sa famille et en adoptant les bons gestes, c'est permettre aux intervenants de se concentrer sur l'essentiel.

SOYEZ INFORMÉ!

- Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les plateformes d'alerte disponibles.
- Inscrivez-vous sur ces plateformes afin de recevoir rapidement les informations en cas d'urgence.
- Respectez les avis et consignes émis par les autorités.

Eau potable

Un bris d'aqueduc, une inondation ou d'autres circonstances peuvent entraîner une contamination. Dans ce cas, respectez les avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau émis par votre municipalité pour assurer votre santé et votre sécurité. Gardez des bouteilles d'eau potable dans votre trousse d'urgence.

Chaleur extrême

Ce phénomène peut entraîner des sécheresses et des incendies de forêt, et présente un risque pour la santé, en particulier pour les personnes vulnérables.

Quelques conseils à appliquer lors de chaleur accablante.

- Réfugiez-vous dans un endroit sûr et restez hydraté.
- Portez des vêtements légers.
- Réduisez vos efforts physiques, surtout au milieu de la journée.
- Buvez beaucoup d'eau.
- Passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais.
- Prenez une douche ou un bain frais par jour ou rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée.
- Utilisez le moins possible les appareils qui dégagent de la chaleur.
- Vérifiez auprès des personnes vulnérables que vous connaissez qu'elles vont bien (ex. : grands-parents).



Saviez-vous que plus de 450 tremblements de terre surviennent chaque année au Québec?

Savez-vous quoi faire en cas de séisme?

1-Je me baisse. 2-Je m'abrite. 3-Je m'agrippe. Je reste accroupi tant que les secousses ne sont pas terminées. *Plus de conseils à [grandesecousse.org](https://www.grandesecousse.org)*

TREMBLEMENT DE TERRE

Saviez-vous qu'il est possible d'ajouter un avenant sur votre contrat d'assurance habitation pour protéger votre bâtiment des dommages causés par un tremblement de terre.

Source : *Société d'assurance Beneva inc.*

beneva

NOUVEAUX ARRIVANTS

Qu'elles proviennent d'un autre pays, d'une autre région ou ville, les personnes qui emménagent dans une nouvelle municipalité ne sont pas toutes au courant des règles de base de sécurité et surtout, quoi faire en cas d'incendie.



Elles trouveront donc une mine d'informations pertinentes sur la prévention et la sécurité incendie, notamment dans les guides d'accueil (disponibles dans certaines municipalités) ou auprès du service de la sécurité incendie de leur nouveau milieu de vie.

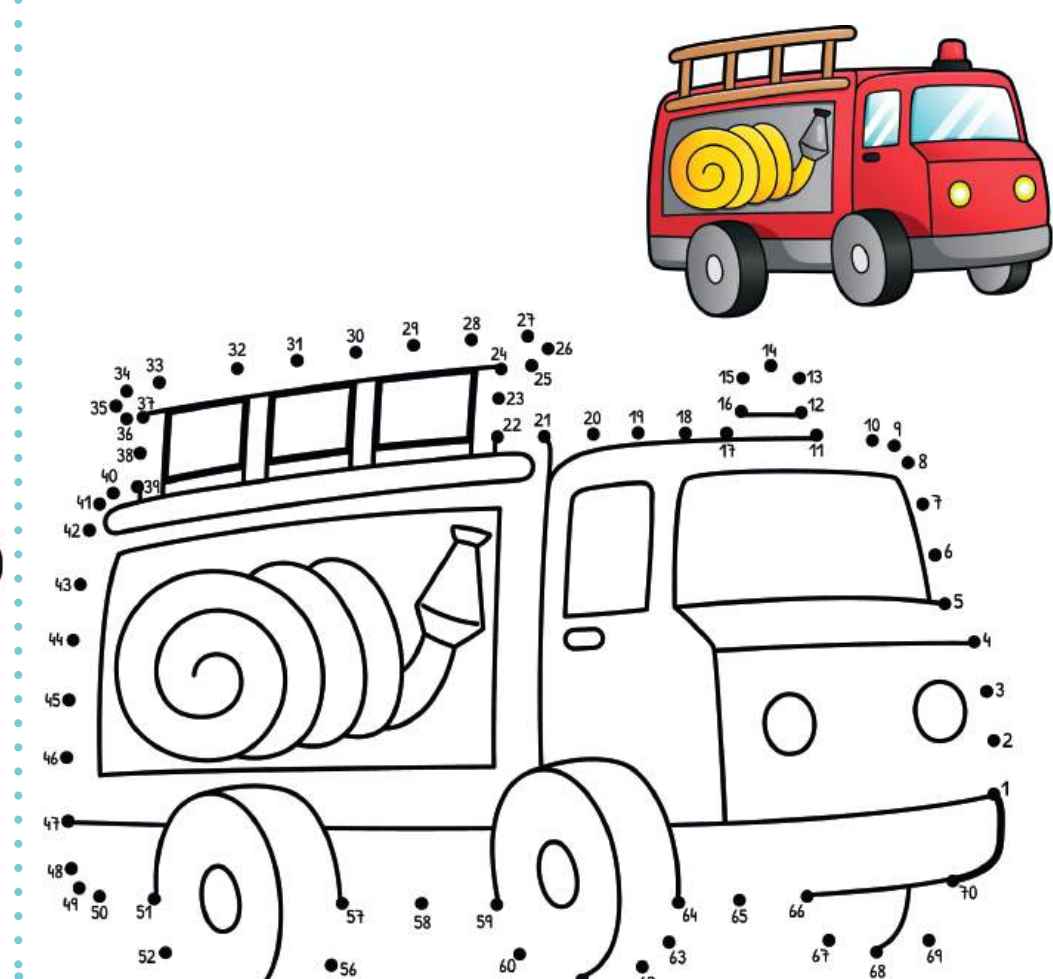
Des règles et conseils, qui s'appliquent tant pour l'intérieur que l'extérieur de la maison, ainsi que dans la communauté, y sont expliqués. Et même si les mesures d'urgence et les gestes de prévention d'incendie sont applicables sur l'ensemble du territoire du Québec, il est bon de connaître la réglementation spécifique à sa nouvelle municipalité. Par exemple, en ce qui concerne les foyers extérieurs en plein air, l'utilisation de feux d'artifice ou la manipulation de certains appareils. Vous vous éviterez ainsi de bien mauvaises surprises.

SECTION JEUX

LABYRINTHE



RELIE LES POINTS



MOTS ABEILLE

Thème : prévention des incendies
**Attention ! Ne prenez pas deux fois la même lettre !
8 lettres**

- A**

alerte
- B**

barbecue
blesse
briquet
brûle
brûlure
- C**

chaleur
cheminée
cuisine
- D**

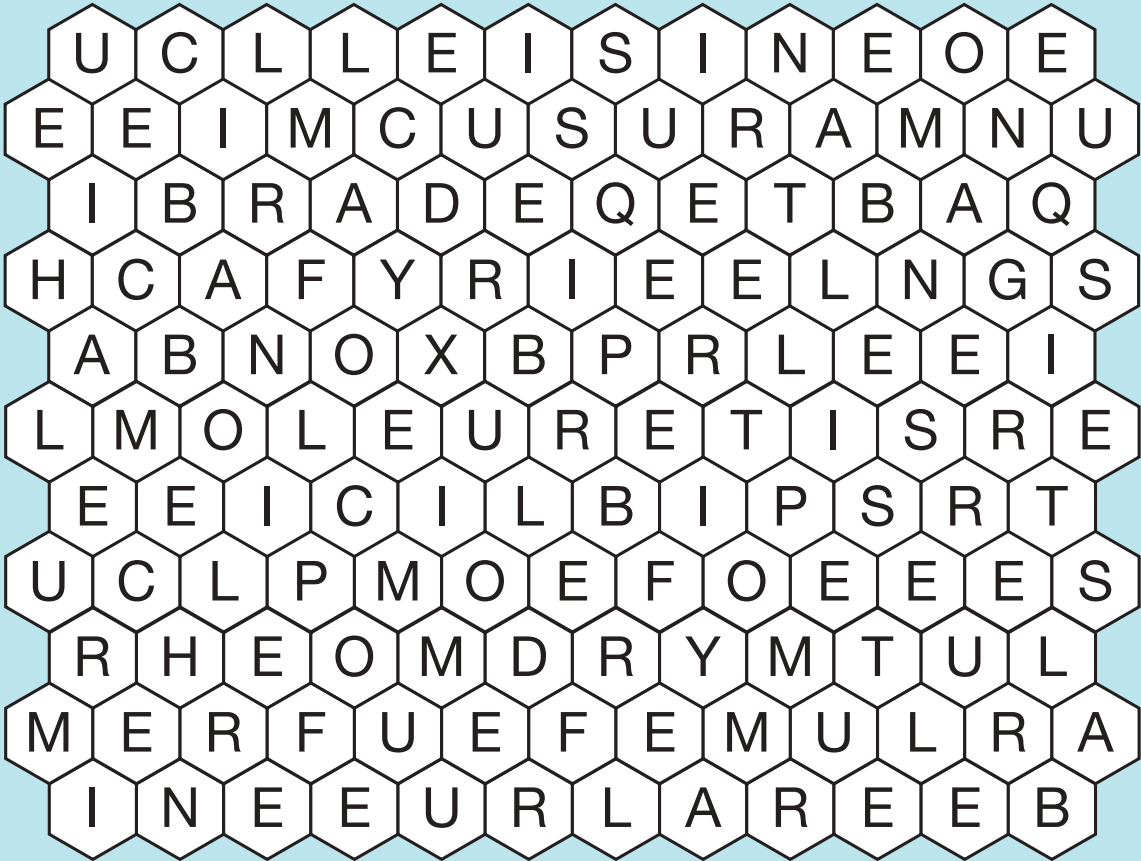
domicile
- F**

famille
flamme
foyer
fumeur
- M**

monoxyde
- P**

pile
poêle
perte
- R**

risque
ramonage



SECTION JEUX

MOTS CACHÉS

Thème : prévention des incendies
7 lettres

A
allumette
asphyxie
assurance
avertisseur

C
chauffage
cigarette
cuisson

D
domicile
dommages

E
eau
évacuation
extincteur

F
feu
foyer
fumée

G
gaz

I
issue

M
maison
mégot
mort

P
perte
pompier

R
sécurité
sinistre

R	U	E	T	C	N	I	T	X	E	S	E
E	U	S	D	O	M	M	A	G	E	S	T
I	E	E	I	X	Y	H	P	S	A	E	T
P	L	C	S	N	O	S	I	A	M	R	E
M	I	U	H	S	I	S	S	U	E	T	M
O	C	R	E	A	I	S	C	Y	T	S	U
P	I	I	O	U	U	T	O	E	R	I	L
F	M	T	A	R	R	F	R	U	E	N	L
U	O	E	A	O	F	A	F	E	P	I	A
M	D	N	M	E	G	O	T	A	V	S	R
E	C	C	U	I	S	S	O	N	G	A	Z
E	V	A	C	U	A	T	I	O	N	E	S

La solution est : Secours

TROUVE LES DIFFÉRENCES ET COLORIE

7 différences se trouvent dans ce dessin, peux-tu les trouver?



La solution est : Le klaxon, le tuyau d'arrosage, la mèche de cheveux, l'intérieur de la roue, le rond à la base de l'échelle, l'eau au bout de l'arrosoir et le rond sur la borne d'incendie.



L'AGSICQ tient à remercier son sous-comité à l'éducation de la population pour sa vision et son leadership, ainsi que les organisations suivantes pour leur précieuse contribution dans la réalisation de ce Cahier spécial sur la prévention des incendies.

Baie-Saint-Paul	Mercier/Léry	Saint-Lazarre-de-Vaudreuil
Blainville	Montmagny	Sainte-Claire/Saint-Anselme/Saint-Henri
Boisbriand	Montréal	Sainte-Julie
Boischatel/L'Ange-Gardien	MRC Antoine-Labelle	Sainte-Madeleine/Sainte-Marie-Madeleine
Brownsburg-Chatham	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Sainte-Thérèse
Chandler	Québec	Service de sécurité incendie Avignon-Est
Clarenceville/Noyan	Radisson	Service de sécurité incendie régional de L'Érable
Dolbeau-Mistassini et secteur Est de la MRC de Maria-Chapdelaine	Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains	Service régional de la prévention incendie MRC de Papineau
Drummondville	Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée du Richelieu	Terrasse-Vaudreuil
Gatineau	Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest	Terrebonne
Joliette	Régie intermunicipale GÉANT	Trois-Pistoles
La Sarre	Repentigny	Varennnes
Lachute	Rimouski	Venise-en-Québec/Saint-Sébastien
Lac-Mégantic	Saint-André-d'Argenteuil	Victoriaville
Lambton	Saint-Antoine-de-Tilly	Warwick
Laval	Saint-Damien	Waterloo
L'Île-Perrot	Saint-Denis-sur-Richelieu	
Longueuil	Saint-Jérôme	
Mascouche		